

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Band:** 56 (1948)  
**Heft:** 1

**Quellentext:** Payerne et les débuts de l'Assemblée provisoire  
**Autor:** Trey, Daniel de / Banneret, Jomini

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Payerne

## et les débuts de l'Assemblée provisoire

*Lettres inédites*

Le 15 janvier 1798, plusieurs bourgeois se présentaient devant le Conseil de Payerne, avec une requête, destinée à LL. EE. de Berne, pour le rétablissement des Etats de Vaud. Le Conseil et la Communauté rédigèrent à leur tour une supplique dans le même sens. Le banneret Benjamin Jomini<sup>1</sup> et Daniel De Trey<sup>2</sup> furent chargés de porter à Lausanne ces deux pétitions. Le lendemain déjà les députés payernois recevaient « procure de reconnaître Lausanne pour le point de Conférence entre les différentes Villes et Communes du Pays, jusqu'à nouvel ordre ». <sup>3</sup> Jomini et De Trey adressèrent au Comité de Surveillance de Payerne, par l'intermédiaire de son secrétaire le conseiller Frédéric Comte, les lettres <sup>4</sup> publiées ici. Elles concernent les débuts de l'Assemblée représentative provisoire du Pays de Vaud.

J.-P. CHUARD.

Lausanne ce Mercredi à 11 heures  
(17 janvier 1798).

Monsieur,

Nous avons eu l'honneur de remettre à sa Grandeur, accompagnée de Mr le Collonel de Sinner Notre très humble Requête avec celle des signataires, dans cet intervalle est entré un Mr de Reding, député du Canton de... (Schwytz). On nous a dit qu'on l'enverrait à LL. EExces. Ensuite on Nous a observé si Nous

---

<sup>1</sup> Benjamin Jomini (1746-1818), notaire, banneret — le dernier sous le régime bernois — fut, dès 1803, syndic de Payerne. Après avoir été député à la diète d'Aarau (1798), il fut nommé membre du Tribunal d'Appel du canton de Vaud. De son union avec Jeanne-Marguerite Marcuard, la fille de l'avoyer François-Daniel-Gabriel Marcuard, il eut six enfants, dont l'un, Antoine-Henri, fut le célèbre général. Voir sur Jomini : G.-A. BRIDEL, *Acrostiches sur les membres du Tribunal d'Appel* (Mélanges Charles Gillard, Lausanne, 1944) et H. PERROCHON, *Le futur général Jomini recommandé par son père*, *R. H. V.*, 1946, p. 102 ss.

<sup>2</sup> Sur Daniel De Trey (1765-1835), voir notre article dans la *R. H. V.* 1947, p. 89 ss.

<sup>3</sup> Extrait du Registre du Conseil de Payerne.

<sup>4</sup> Ces lettres sont la propriété de M. J. Chuard, avocat, à Corcelles près Payerne.

avons bien réfléchi à Notre démarche, que la Ville de Payerne était riche, et en grande partie par les donations de LL. EExces.

Nous avons répondu que Nous avons cru pour la sureté, la tranquillité et l'avantage de tous devoir faire cause comune avec les habitants du Pays de Vaud que nous regardions comme nos Frères de plus que la fermentation qui paraissait agiter ce Pays avait fait craindre qu'il ne fût séparé, et par là les possessions que Nous y avons en danger.

On a fini par Nous répéter l'exhortation de bien réfléchir sur Notre démarche, que plusieurs Villes n'avaient encore rien dit, après quoi Nous sommes allés au Comité de surveillance composé de Mr le Bourguemaitre, controlleur Secretan<sup>1</sup>, et 5 à 6 autres Mrs de Lausanne outre cela ils ont un comité de sûreté, qui je crois exécute les précautions du 1er. Nous avons présenté Notre Mission, le Comité des Villes qu'ils apelleront Comité Central n'est pas encore en activité, parce que les députés ne sont pas tous arrivés ; il n'y a que Nion, Aubonne, Morges.

Come ces affaires paraissent devoir être de longue durée leur Idée est que ce comité soit permanent ici ou ailleurs jusques a ce que ces soins ne soyent plus nécessaires ; Et qu'il n'y aye qu'un député de chaque Ville ; Ainsi il faut assembler la Comuneauté tout de suite afin qu'elle délibère ou plutot choisisse un Membre permanent pour ce comité, et nous marquer le résultat par le courier de demain afin de Nous conduire en conséquence s'il faut Nous en aller tous deux ou rien qu'un, et quel. En attendant nous avons permission d'y assister tous les deux, ce que Nous ferons jusques a Nouvel ordre.

Quoi qu'en aparance tout paraisse tranquille, on ne peut se dissimuler qu'il y aye une fermentation sourde qu'une bagatelle peut faire éclater, et de la défiance. C'est la crainte du Comité de surveillance ; c'est ce qui l'a porté a demander ce Comité central des Villes du Pays.

Les Reclamants ou signataires ont aussi un lieu d'assemblée qu'on apelle le Club ou chacun peut aller porter les Nouvelles de ce qui se passe, de la on les comunique au Comité de ces signataires composé de 18 membres dit-on de tout ce qu'il y a de mieux qui s'assemble dans la chambre a côté, et il comunique ce qu'il croit d'important aux Comités de la Magistrature.

---

<sup>1</sup> Philippe-Abram-Louis Secretan (1756-1826), Voir RENÉ SECRETAN, *Au Pays de Vaud de 1791 à 1793*, R. H. V., 1947, p. 1 ss.

Mr. le Collonel de Weiss <sup>1</sup> est ici Comandant des troupes que l'on comandera ou levera. Il y avait une garde au chateau, le Magistrat a Offert de faire garder lui-même le chateau par une garde bourgeoise, Mr. le Baillif l'avait acceptée hier. Et ce Mattin on l'a refusée, ce qui a donné qlque Mouvement dont Nous ignorons l'issue. Le comité de surveillance y a envoyé deux Magistrats.

Mr. de Weiss a envoyé un écrit au Comité des signataires, je crois qu'on ne remettrait pas la garde du chateau ; Et que le Comité repondrait de tous les evenemnts si on entreprenait de la prendre etc, je n'ai pas vu l'écrit, ainsi, je ne puis donner plus de détails. Mais ce refus a fait quelque peine ; Et cette lettre encore plus pendant que nous étions au comité de surveillance, on les a avertis qu'on se portait en foule au Club, même avec des Armes ; tout de suite, il a envoyé deux Membres prendre information ; Et nous les avons laissés délibérer, Nous pensons que c'était a cause de la garde du chateau.

#### Après Midi

On vient de Nous dire qu'il a été convenu que le seigneur Ballif renverrait sa garde, Et qu'il y aurait à l'entrée du Chateau un seul home de garde bourgeoise ; Et qu'on a demandé à Mr Weiss de retirer son écrit. Vous comprendrés je pense que ceci ne doit pas être rendu public. On n'a rien de positif sur l'arrivée des Français à Versoix et environs. Toutes les Comunes des Balliages de Nion et BonMont, se sont réunies au Conseil de Nion, pour suivre la même Marche ; on avait formé un cordon de 3 compagnies ; le Conseil de Nion a représenté les dangers de cette démarche, demandé et obtenu le renvoi de ces compagnies. Nous venons de voir Mr de Lafféchère député de Nion qui nous a fait sentir la Nécessité de ce Comité central et de le mettre promptement en activité ; ses operations seront très importantes, et seront je crois de longue durée ; le point d'aviser à la Manière dont on formera l'assemblée Nationale n'est pas petit ; Il faut espérer qu'il sera bien Composé ; Il y a pr Morges Mr. le Ban<sup>t</sup> Jaïn, pr Aubonne un Mr Grivel.

Il parait très important de rester Unis, Non seulement dans chaque Ville, bourgeoisie, ou comune, Mais aussi dans chaque Balliage ; Et Enfin les balliages entr'Eux : C'est l'ouvrage

---

<sup>1</sup> François-Rodolphe de Weiss (1751-1818) nommé général des troupes bernoises dans le Pays de Vaud en 1798.

principal de Votre comité, mais avec prudence, et Modération, et de n'agir que sur des faits bien Vérifiés ; Et quand Vous en apprendrés qui Meritent attention, il faut dabord chercher a s'assurer de sa vérité.

Le Conseil de Moudon attendait le vœu des comunes de son balliage pour envoyer ses députés.

Nous vous souhaitons a tous bien de la santé et des Vœux si nous étions au tems de Miracle nous désirerions l'envoi du Saint-Esprit. Mais si la Providence voulait nous en doner ce serait Un grand bien.

Nous vous embrassons, ce mécredi soir à 6 heures

OMINI banneret  
DANIEL DE TREY

Les députés des cantons sont ici ; dit-on come Mediateurs, entre le Pays et LL. EEx<sup>ces</sup>.

(Lausanne) Jeudi a Midi 18 janv. 1798.

Nous sortons du Comité Central composé actuellement des députés de Lausanne, Morges, Rolle, Aubonne, Nion, Cossonay, St.-Saphorin, Vevey et Nous, on attend Moudon.

Cette assemblée n'est que préparatoire ; on délibérera demain sur les deux premiers points ; nous somes très contents de cette première assemblée et unanimement de la Manière dont Mrs de Lausanne se présentent. Soyés tranquiles, n'écoutes aucun bruit, n'envoyés de courier que pour nous informer de faits vrai et importants, quand il y aura de tels mériteront cet envoi nous ne le négligerons pas.

Mr le bourguemaitre a présenté à sa Grandeur par écrit ses Idées sur ce qu'il y aurait à faire dans la conjoncture.

Il y représente avec force d'un coté la Nécessité d'assembler les députés des Comunes et Villes, de l'autre il l'assure de la fidélité au gouvernement de Berne après le reddressement des Griefs que cette assemblée présentera ; Nous tacherons de nous la Procurer pr vous l'envoyer.

Ci-joint une adresse de Mrs de Lausanne au Comunes afin de se concilier les Comunes qui n'ont pas encore donné leur vœu. Mr Weiss ne se montre pas bien.

Bonjour. Je vous prie de tranquiliser ma femme, vous pouvés je pense lui lire cette lettre.

JOMINI banneret  
DANIEL DE TREY.

Lausanne 19 Janv. 1798 à 10 h. m.

Nous recevons dans ce moment votre lettre, chers amis ; elle renfermait un délibéré de la Communauté qui rappelle Mr. Jomini ; il partira ce soir ou demain matin et vous dira de bouche quelle est la situation des affaires, autant du moins qu'on peut la connaître ; nous sommes dans une vaste carrière de conjectures ; dans cet état et à tout évènement rien ne peut nous sauver que l'union et la Concorde ; par là le but de notre requête sera atteint, sinon complètement, du moins assez efficacement pour nous satisfaire et nous éviter une révolution à la française.

Faites donc bien attention que si le gouvernement montre de la fermeté à refuser, il faut montrer de la fermeté à insister. Avisez nous régulièrement de tout ce qui se passe chez vous et donnez nous aussi les nouvelles sûres que vous pourrez avoir de Morat, Berne, etc.

Nous nous assemblons aujourd'hui au Comité Central pour aviser aux moyens de faire consentir aux Communes que nous ne voulons marcher que de Concert avec elles ; nous ferons imprimer notre résolution et vous l'enverrons. Adressez-nous les députés de Grandcour et de Missy, avec une requête signée de leurs Bourgeois et habitans aux fins de demander ce que nous avons demandé sans autre ; il vous faut aussi inviter les Communes de Sassel et de Trey à en faire autant ; pour cela il faut qu'un de vous y aille. Dites bien à tous que rien ne peut nous sauver de la destruction et de l'anarchie qu'une mesure uniforme, ferme et prononcée. Les français sont à la porte et il est inutile de marchander ; nous serons libres si nous voulons être sages et nous réunir ; nous devenons dans le cas contraire une province française ; alors gars les vengeances particulières.

Adieu, chers amis, je vous salue fraternellement.

D. DE TREY.

(Lausanne) Vendredi soir  
19 janvier 1798.

Il y a quelques agitations à Nyon causées par l'aproche des Français et quelques opérations de Mr Weiss de Lucens. 7 de nos Messieurs y sont allés <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Avaient été délégués à Nyon, le colonel D.-L. Frossard de Saugy de Moudon, Ausset de Vevey, A.-U. de la Fléchère de Beausobre de Nyon, Chapuis de Saint-Saphorin (Lavaux), l'avocat Valier de Rolle, Bergier de Jouxten, et Daniel De Trey de Payerne. Voir *R. H. V.*, 1947, p. 93-94.

Il faut que les Comunes qui veulent faire des représentations se hatent de faire des requetes a peu près comme la Notre ou dans tel autre sens qu'elles voudront ; Communiqués leur ce que vous savés, qu'elles se joignent aux Villes.

Toutes celles de Nion y sont jointes, la plus grande partie de celles de Morges, Aubonne, Lausanne aussi. Toutes celles de Vevey. 29 de celui de Moudon.

Faites l'impossible pr leur persuader que les Villes ne veulent pas séparer leurs interets de ceux des comunes des Villages, donnés leur communication de tout, qu'à Moudon ou ici ou ailleurs, ils trouveront ces assurances et tous les éclaircissements qu'ils voudront, qu'ils se réunissent deux ou trois comunes pr un député et<sup>ca</sup>. Je n'ai pas le tems de vous en dire davantage. Soyés tranquiles je compte partir demain bonsoir ; dittes a ma feme de laisser là le ...<sup>1</sup> jusques à mon retour, dittes a ma feme que je n'ai pas le tems de lui écrire.

JOMINI banneret.

Lausanne ce samedi mattin a 9 heures  $\frac{1}{2}$   
(20 janvier 1798)

Il n'y a point de Comité dissous, au contraire plus en activité que jamais ; celui des Villes a fait une forte représentation que je Vous porterai, Dieu aidant ce soir, le départ de Mr de Trey ma forcé de rester aujourd'hui. Nous conaissons ces bruits de l'aproche des Allemands, Vous êtes par votre proximité plus a portée de verifiser cela que Nous, ainsi tachés de le faire.

N'envoyés plus de courier que pour des cas graves et pressants. Si vous en envoyés, adressés le à Mr De Trey ou en son absence au Comité des Villes du Pays, si ces dépêches doivent lui être comuniquées.

On aprend que les agents de LL. EEx. ont fait imprimer des billets de logements, et des tabelles pour les raports journaliers, ce qui annonce le dessein d'envoyer des troupes ; si notre représentation ne les empêche pas.

Les seigneurs partent dans ce Moment.

J'ai bien reçu Votre Paquet ; on n'a point reçu de Nouvelles ce mattin ; Je vous salue amicalement.

JOMINI Banneret.

---

<sup>1</sup> Ce mot est illisible.